



ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Les instances ont encouragé les apprenants à poursuivre leurs études dans leur langue seconde et les établissements postsecondaires à augmenter le nombre de cours offerts dans la langue seconde. Pour ce faire, les instances ont offert des bourses à des étudiants, souvent à ceux qui choisissaient d'être enseignants.

APPUI AU PERSONNEL ÉDUCATIF ET À LA RECHERCHE

Afin d'améliorer le rendement des élèves, les instances ont appuyé la formation initiale d'enseignants et le perfectionnement continu du personnel enseignant en poste. Elles ont aussi soutenu des chercheurs qui ont entrepris d'identifier des approches susceptibles d'améliorer les stratégies d'enseignement en ce qui a trait à l'apprentissage de la langue seconde. Un certain nombre d'instances ont offert des bourses à des enseignants pour améliorer leurs stratégies d'enseignement ou leur compétence dans leur langue seconde.

OFFRE DE PROGRAMMES

Une gamme élargie de programmes a été offerte. Ces programmes répondaient aux besoins des apprenants ainsi que ceux des parents. Les instances ont ajusté certains programmes pour répondre aux besoins exprimés et ont fourni des services d'appui afin que tous les apprenants puissent réussir. Parmi les programmes, il y avait les programmes d'immersion française, de français de base, de français intensif et, au Québec et au Nouveau-Brunswick, d'anglais intensif et d'anglais de base. L'Ontario et la Nouvelle-Écosse ont également offert un programme de français enrichi.

RENDEMENT DES ÉLÈVES

Un nombre important d'initiatives a été mis en œuvre pour mesurer le niveau de compétence des apprenants à l'oral, en lecture et en écriture dans leur langue seconde. Des instances ont mis en œuvre des processus qui permettent aux élèves qui le désirent de recevoir une reconnaissance internationale de leurs habiletés langagières en langue seconde.

MILIEUX SCOLAIRES ENRICHIS

Toutes les instances ont encouragé les apprenants à participer à une variété d'activités sociales et culturelles offertes par les écoles et les collectivités. Un grand nombre d'élèves ont participé à des échanges jeunesse, soit à même l'instance ou dans une autre. Certaines instances ont offert des camps linguistiques, et ce, pendant toute l'année. Les apprenants ont eu l'occasion de participer au programme Explore, une expérience langagière de cinq semaines, financé par le gouvernement fédéral et administré par le CMEC.

Les instances ont indiqué que, dans l'ensemble, les cibles prévues avaient été atteintes au cours du protocole. Le CMEC se réjouit de la contribution continue du gouvernement du Canada aux efforts déployés par les instances quant à la qualité de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde. Ces efforts sont garants d'une offre de programmes d'enseignement et d'apprentissage des langues officielles des plus réputés dans le monde.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le rapport complet qui se trouve sur le site Web du CMEC : www.cmec.ca/fr/

This document is also available in English.

Dans ce document, le masculin est utilisé à titre épique.



cmec

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Council of
Ministers
of Education,
Canada



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



FAITS SAILLANTS

RAPPORT SYNTHÈSE PANCANADIEN

Protocole d'entente relatif
à l'enseignement dans la
langue de la minorité
et à l'enseignement de la
langue seconde

2009-2010 à 2012-2013



Le Rapport-synthèse pancanadien 2009-2010 à 2012-2013 constitue le rapport final prévu par le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et de la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013.

Bien que l'éducation soit une compétence exclusive des provinces et des territoires, il existe des préoccupations, des démarches et des enjeux communs à toutes les instances. À cet égard, les instances souhaitent promouvoir et mettre en œuvre des programmes d'appui à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. Les provinces et les territoires se sont engagés à poursuivre deux objectifs :

- 1) Offrir aux membres de la collectivité minoritaire d'expression française ou d'expression anglaise la possibilité de se faire instruire dans leur langue maternelle et de participer à un enrichissement culturel en se familiarisant avec leur propre culture.
- 2) Offrir aux résidents de chaque province et de chaque territoire la possibilité d'étudier le français ou l'anglais comme langue seconde, de même que la possibilité d'un enrichissement culturel grâce à la connaissance des cultures de l'autre collectivité officielle.

Les instances ont distingué six domaines de résultats et ont fixé des buts à atteindre pour chacun d'eux. Le rapport présente notamment des détails portant sur un certain nombre d'initiatives mises en œuvre par les provinces et territoires. Certaines de ces initiatives ont fait l'objet d'un soutien du gouvernement fédéral pour l'atteinte de ces buts.

OBJECTIF LINGUISTIQUE 1

Enseignement dans la langue de la minorité (français, anglais)

PARTICIPATION DES ÉLÈVES

Les instances se sont assurées que les collectivités de langue minoritaire avaient accès à l'éducation dispensée dans leur langue. La provision de services à la petite enfance, de services d'appui aux élèves dans les écoles, la conception de programmes d'études adaptés à la réalité de la collectivité minoritaire et la promotion de l'enseignement dans la langue de la minorité sont tous des exemples d'initiatives réussies.

OFFRE DE PROGRAMMES

Les instances ont augmenté le nombre de cours offerts dans la langue de la minorité à tous les paliers. Des cours en ligne ont permis aux apprenants d'avoir accès à une gamme de programmes riches en possibilités. Elles ont également offert des services d'appui pour les élèves qui font face à des défis dans leur apprentissage.

RENDEMENT DES ÉLÈVES

Les instances se sont penchées sur l'amélioration du rendement et la majorité des buts a été atteinte. Des outils d'évaluation ont été conçus, en particulier dans les domaines de la littératie et de la numératie. Les instances ont fourni de l'appui aux apprenants en instaurant des programmes de mentorat et d'autres services individualisés.

MILIEUX SCOLAIRES ENRICHIS

Toutes les instances ont encouragé les écoles et les collectivités à offrir des activités sociales et culturelles, y compris les sports, la radio étudiante, la participation à des événements collectifs, des échanges jeunesse. Les apprenants ont ainsi pu accroître leurs connaissances et leur familiarité avec les référents culturels propres à leur communauté minoritaire. Des moniteurs de langue, dont les

services ont été fournis par le programme Odyssee (financé par le gouvernement fédéral et administré par le CMEC), ont enrichi l'apprentissage des élèves.

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Le but de ce domaine de résultats était d'encourager les élèves à poursuivre leurs études dans la langue de la minorité et d'encourager les établissements postsecondaires à offrir des programmes qui répondaient aux besoins des étudiants. Pour ce faire, les instances ont offert des bourses à des étudiants, souvent à ceux qui choisissaient d'être enseignants.

APPUI AU PERSONNEL ÉDUCATIF ET À LA RECHERCHE

Afin d'améliorer le rendement des élèves, les instances ont appuyé la formation initiale d'enseignants et le perfectionnement continu du personnel enseignant en poste. Elles ont aussi appuyé des recherches afin de déceler des approches susceptibles d'améliorer les stratégies d'enseignement en milieu minoritaire.

OBJECTIF LINGUISTIQUE 2

Enseignement de la langue seconde (français, anglais)

PARTICIPATION DES ÉLÈVES

L'objectif des instances était d'augmenter le nombre d'élèves qui participaient à des programmes d'apprentissage de la langue seconde. Par l'offre de programmes significatifs et engageants, les instances ont pu maintenir et augmenter le pourcentage d'élèves qui acquéraient des compétences en leur langue seconde.

